

A Hair & Vous

Société à responsabilité limitée au capital de 3.000,00 €

Siège social : 53 rue du faubourg Saint-Antoine

51000 Chalons-En-Champagne

530 531 169 RCS Chalons-En-Champagne

STATUTS MIS A JOUR LE 13 NOVEMBRE 2025

Certifiés conformes à l'original par le dirigeant

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Mlle SANTERRE Audrey
34 rue du Docteur Pohen
51000 Châlons-en-Champagne
Née à Châlons-sur-Marne
le 11 Avril 1985

Société : A HAIR & VOUS .

Société à responsabilité limitée

Au capital de trois mille euros (3000€)

Siège social: 53 rue du faubourg Saint-Antoine 51000 Châlons-En-Champagne

Mlle SANTERRE Audrey a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Statuts

Article 1er

Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2

Objet

La société a pour objet coiffure , coiffure à domicile, vente de produits et d'accessoires.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus- indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3

Dénomination

Sa dénomination sociale est A HAIR & VOUS.

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée" ou des initiales "EURL" et de l'énonciation du capital social.

Article 4

Siège social

Le siège social est fixé au 53 rue du faubourg Saint-Antoine 51000 Châlons-En-Champagne.

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

AS

Article 5

Durée

La société à une durée de quatre- vingt- dix- neuf années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6

Apports

Apports en numéraires :

Mlle SANTERRE Audrey apporte et verse à la société une somme totale de huit mille euros (8000€).

La somme totale versée soit 8000 € a été déposée le 17 Février 2011 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, au Crédit Lyonnais 25, rue de Marne 51000 Châlons en Champagne.

Article 7

Capital social:

Le capital est fixé à la somme de trois mille euros (3000€).

Article 8

Gérance :

La société est gérée par son associé unique, Mlle SANTERRE Audrey.

Article 9

Décisions de l'associé :

L'associé unique exerce les pouvoirs et les prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10

Exercice social :

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre (Par exception, le premier exercice social sera clos le 31 Décembre 2011).

A-5

Article 11

Comptes sociaux:

Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Article 12

Actes accomplis pour le compte de la société en formation:

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13

Frais/Formalités de publicité :

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société. Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.